

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**



MEMORIAL

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2226

28 novembre 2006

SOMMAIRE

Ala S.A., Luxembourg	106817	ISDC - Software-Hardware-Computer, S.à r.l., Niederanven	106817
Atlantic International Assets S.A., Luxembourg .	106801	Kamaya Holding S.A., Luxembourg	106810
Belleville S.A., Luxembourg	106828	Kamaya Holding S.A., Luxembourg	106816
Beretta Investment S.A., Luxembourg	106833	Kirchberg Offices I S.A., Luxembourg.....	106803
BRE/Hanover I Manager, S.à r.l., Luxembourg ...	106831	Kirchberg Offices II S.A., Luxembourg.....	106803
BRE/Hanover II Manager, S.à r.l., Luxembourg ..	106843	Laucale S.A., Luxembourg	106816
BRE/Leipzig I Manager, S.à r.l., Luxembourg ...	106844	M.V.M., S.à r.l., Niederanven	106817
BRE/Leipzig II Manager, S.à r.l., Luxembourg ...	106844	Mena Holdings S.A., Luxembourg.....	106809
Centrix Beteiligungen AG, Luxembourg	106810	Mercurius Finance S.A., Luxembourg.....	106802
CLCC S.A., Cobelfret Lorang Car Carriers, Lu- xembourg.....	106831	Musa S.A., Luxembourg	106843
Credit Suisse Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	106827	NLG Acquisition Investments S.C.A., Luxemburg	106810
Credit Suisse Equity Fund Management Company S.A., Luxembourg	106826	Nubil S.A., Luxembourg	106808
Emerge Capital, Sicav, Luxembourg	106848	Phantos S.A., Luxembourg.....	106828
Eudomer S.A., Luxembourg	106806	Prewos 1 S.A., Luxembourg.....	106844
Eudomer S.A., Luxembourg	106831	Rembrandt I, S.à r.l., Luxembourg	106802
Faulkner Properties 1, S.à r.l., Luxembourg.....	106818	Rono S.A., Luxembourg	106802
Fondation Epoux Robert Wagener-Ettinger.....	106802	Rudolf Steiner-Fonds fir Waldorfpädagogik, Luxem- burg	106807
Fyner International S.A., Luxembourg	106807	Sailzz AG, Luxembourg	106832
Henry J. and Erna D. Leir Foundation, Luxem- bourg.....	106808	Sailzz AG, Luxembourg	106831
IFA Lux S.A., Mertert	106826	Salon de Coiffure Millen Isabelle, S.à r.l., Ettel- brück	106826
IFA Lux S.A., Mertert	106827	Soft-Carrier S.A., Niederanven	106817
Immo Lux-Airport II S.A., Luxembourg	106803	Starcut S.A.H., Luxembourg	106809
Interhorus, S.à r.l., Munsbach	106826	Starcut S.A.H., Luxembourg	106810
		Vayana S.A., Luxembourg	106846

ATLANTIC INTERNATIONAL ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 72.958.

Le bilan au décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 octobre 2006.

Signature.

(114592.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

FONDATION EPOUX ROBERT WAGENER-ETTINGER, Etablissement d'Utilité Publique.

R. C. Luxembourg G 93.

BUDGET 2006

Groupes et catégories budgétaires

	<i>Recettes</i>	Montant
R 75	Autres produits: Intérêts créditeurs en compte courant	180,00 EUR
R 75	Autres produits: Intérêts du compte à terme	75.927,14 EUR
	Total des recettes	76.107,14 EUR
	<i>Dépenses</i>	
C 6064	Fournitures administratives	143,70 EUR
C 6238	Affectation des libéralités	21.000,00 EUR
C 622	Rémunérations et honoraires	8.734,88 EUR
C 625	Déplacements et réceptions	3.650,00 EUR
C 627	Services bancaires: Frais de compte	2,00 EUR
C 650	Autres charges de gestion	135.045,58 EUR
	Total des dépenses	168.576,16 EUR
	Total des pertes	92.469,02 EUR

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00560. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106005.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

REMBRANDT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.971.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

P. Gallasin.

(114084.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

MERCURIUS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 79.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04519, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour MERCURIUS FINANCE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(114202.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

RONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 57.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour RONO S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(114204.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

KIRCHBERG OFFICES I, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.702.

KIRCHBERG OFFICES II, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.278.

IMMO LUX-AIRPORT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.019.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Agissant en qualité de mandataire spécial de:

1. du conseil d'administration de la société anonyme KIRCHBERG I, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 74.702,
en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de résolutions dudit conseil d'administration prises lors de sa réunion du 2 novembre 2006;
2. du conseil d'administration de la société anonyme KIRCHBERG OFFICES II, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 86.278,
en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de résolutions dudit conseil d'administration prises lors de sa réunion du 2 novembre 2006 et;
3. du conseil d'administration de la société anonyme IMMO LUX-AIRPORT II S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 72.019,
en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de résolutions dudit conseil d'administration prises lors de sa réunion du 2 novembre 2006 et

Une copie certifiée conforme desdites décisions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné restera annexée aux présentes.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

«Les actionnaires des sociétés KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A. ont convenu de réunir les actifs et passifs de leurs trois sociétés par une fusion par constitution d'une nouvelle société au nom de KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Les sociétés présenteront une requête conjointe au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement en vue de désigner ERNST & YOUNG, Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activ. Syrdall comme expert indépendant unique conformément aux stipulations de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

1° Description des Sociétés

La société anonyme KIRCHBERG OFFICES I (proposée comme société qui disparaît) ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, en date du 24 février 2000, publié au Recueil du Mémorial C 454 du 28 juin 2000 et modifié par la suite en date du 27 janvier 2005.

La société anonyme KIRCHBERG OFFICES II (proposée comme société qui disparaît) ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, en date du 26 février 2002, publié au Recueil du Mémorial C 868 du 7 juin 2002, et modifié par la suite en date du 27 janvier 2005.

La société anonyme IMMO LUX-AIRPORT II S.A. (proposée comme société qui disparaît) ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, en date du 1er octobre 1999, publié au Recueil Spécial du Mémorial C 957 du 14 décembre 1999.

La société anonyme KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. (proposée comme nouvelle société), aura son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et sera constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2° Modalités de la Fusion

1. Les sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., les sociétés qui disparaissent, entendent fusionner par constitution de KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., la nouvelle société.

2. La fusion est réalisée à la date où sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause.

Toutefois, les parties décident de commun accord que la prise d'effet de la fusion a lieu au 1^{er} janvier 2007. Les opérations effectuées par les sociétés KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A. sont à partir du 1er janvier 2007 considérées comme accomplies par la nouvelle société née de la fusion.

3. La fusion est basée sur les bilans des trois sociétés au 30 septembre 2006. Les opérations de KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A (Sociétés qui disparaissent) sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. à partir du 1^{er} janvier 2007.

4. Constitution de la nouvelle société

KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. par l'émission de 100.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.

5. Le rapport d'échange d'actions a été établi sur base des bilans au 30 septembre 2006 des sociétés qui fusionnent, ainsi que des rapports d'évaluation des immeubles sis à Luxembourg appartenant aux 3 sociétés.

Les nouvelles actions seront réparties aux actionnaires des sociétés qui disparaissent comme suit:

- KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

KBC Bank	4.356 actions nouvelles
KBC Vastgoedinvesteringen	52 actions nouvelles

- KIRCHBERG OFFICES II: 12 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

KBC Bank	17.292 actions nouvelles
KBC Vastgoedinvesteringen:	1 action nouvelle

- IMMO LUX-AIRPORT II S.A.: 572 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

KBC Bank	15.558 actions nouvelles
CBC Banque:	2.741 actions nouvelles

6. Il n'est accordé aucun avantage particulier aux administrateurs des trois sociétés qui fusionnent ni à l'expert à désigner par le magistrat président du Tribunal d'Arrondissement.

7. La fusion par constitution de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ainsi, par l'effet de la fusion, les sociétés qui disparaissent seront dissoutes et toutes les actions qu'elles ont émises seront annulées.

8. a. La nouvelle société deviendra propriétaire des biens qui lui sont apportés par les sociétés qui disparaissent dans l'état où ceux-ci se trouvent à la date d'effet (le 1^{er} janvier 2007) de la fusion sans droit de recours contre les sociétés qui disparaissent pour quelque raison que ce soit.

b. Les sociétés qui disparaissent garantissent à la nouvelle société que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines mais elles n'assument aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c. La nouvelle société acquittera à compter de la date effective tous impôts, contributions, taxes, redevances, primes d'assurance et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.

d. La nouvelle société exécutera tous contrats et tous engagements de quelque nature que ce soit des sociétés qui disparaissent tels que ces contrats et engagements existent à la date d'effet (le 1^{er} janvier 2007) de la fusion.

e. Les droits et créances compris dans le patrimoine des sociétés qui disparaissent sont transférés à la nouvelle société avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La société nouvelle sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels des sociétés qui disparaissent en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

f. La nouvelle société assumera toutes les obligations et dettes de quelque nature que ce soit des sociétés qui disparaissent.

En particulier, elle paiera en principal et intérêts toutes dettes et toutes obligations de quelque nature que ce soit incombant aux sociétés qui disparaissent.

Les mandats des administrateurs des sociétés qui disparaissent KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A. prennent fin à la date de dissolution de ces sociétés.

Décharge sera accordée aux administrateurs des sociétés qui disparaissent. La nomination des administrateurs et du réviseur d'entreprises de la nouvelle société aura lieu lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui suit la constitution.

9. Tous les actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., (sociétés qui disparaissent) et KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. (la nouvelle société) sont en droit un mois au moins avant la date de la réunion des Assemblées Générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires du projet de fusion, des comptes annuels, des rapports de gestion ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises tels que déterminés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

10. Les documents sociaux des sociétés qui disparaissent seront conservés pendant le délai légal au siège de la nouvelle société.

11. La nouvelle société procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par les sociétés qui disparaissent à la nouvelle société.

12. Les statuts de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. auront la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur, pour son propre compte de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion par constitution d'une nouvelle société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thill, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2006.

P. Bettingen.

(128291.2/202/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

EUDOMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 99.720.

Le bilan au 31 décembre 2004 rectifié, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Il rectifie la version enregistrée à Luxembourg le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04600, déposée au registre de Commerce et des Sociétés le 22 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUDOMER S.A.

Signature

Administrateur

(114450.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

RUDOLF STEINER-FONDS FIR WALDORFPÄDAGOGIK, Etablissement d'Utilité Publique.

Gesellschaftssitz: L-1147 Luxembourg, 45, rue de l'Avenir.

BILANZ ZUM 31. AUGUST 2006

Bezeichnung	Debit EUR	Credit EUR
Eigenmittel am 1. Setpember 2006		19.577,98
Konto CCP	679,29	
Konto ING	384,25	
Konto ING Sparkonto	25.071,11	
Kaution aus Instrumentenverleih		897,90
Abgrenzung Zinsgutschrift	245,69	
Saldo (Überschuss)		5.904,46
	26.380,34	26.380,34

Einnahmen- / Ausgabenrechnung vom 1. September 2005 bis zum 31. August 2006

Bezeichnung	Debit EUR	Credit EUR
Spenden nicht zweckgebunden		100,00
Mieteinnahmen aus Instrumentenverleih		632,90
davon a.o. 247,90 EUR	247,90	
Versich. Leist. w. Schadensfälle		10.220,00
davon 3/4 Geige (WS05)	500,00	
Clavicord	9.720,00	
Zinserträge		322,22
Anschaffung Spinett	1.800,00	
Rep. div. Streichinstrumente	2.840,00	
Honorar Inventar Musikinstrumente	500,00	
Gebühren Enregistrement	179,76	
Verwaltungskosten	34,10	
Bankkosten	16,80	
	5.370,66	11.275,12
Saldo (Überschuss)	5.904,46	
	11.275,12	11.275,12

Luxemburg, 20. September 2006.

Ich habe die Bilanz zum 31. August 2006 des RUDOLF STEINER-FONDS fir Waldorfpädagogik stichprobenartig geprüft. Ich stelle fest, dass der Jahresabschluss in Einklang mit der Buchhaltung und den Belegen ist.

Luxemburg, den 21. September 2006.

ALCOMFI / FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE S.A.

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00788. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106254.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

FYNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 84.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04521, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour FYNER INTERNATIONAL S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(114207.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

106808

HENRY J. AND ERNA D. LEIR FOUNDATION, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 21.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marie-Antoine-Paul-Octave-Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 mars 1972, publié au Mémorial C n° 108 du 28 juillet 1972.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en EUR)

<i>ACTIF</i>		<i>PASSIF</i>	
Portefeuille	1.847.100,92	Excédent d'Actif	2.870.633,63
Comptes Financiers	1.023.532,71		
	2.870.633,63		2.870.633,63

COMPTE DE RECETTES ET DE DEPENSES

(exprimé en EUR)

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Frais généraux	48.815,01	Intérêts reçus	43.154,70
Subventions payées	192.281,39	Rev. s/Portefeuille	41.016,68
Différence de change	1.569,42	Excédent des dépenses	158.494,44
	242.665,82		242.665,82

BUDGET DE L'EXERCICE 2006

(exprimé en EUR)

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Frais généraux	25.000,00	Intérêts et Div.	150.000,00
Subventions	125.000,00		
	150.000,00		150.000,00

Conseil d'Administration

- M. Jacques Loesch, Président du Conseil d'Administration
- M. Arthur Hoffman, Administrateur
- M. Edmond Israel, Administrateur
- M. Raymond Kirsch, Administrateur
- M. Lucien Dalscheid, Administrateur
- M. Paul-Henri Meyers, Administrateur
- Mme Mady Moyse-Jacob, Administrateur
- Mlle Margot Gibis, Administrateur

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE CONTINENTALE, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU07036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107342.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

NUBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 octobre 2006

M. Alexis de Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Angelo de Bernardi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

NUBIL S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114602.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

STARCUT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour STARCUT S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(114210.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

MENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.273.

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders held at Luxembourg at the registered office of the company on 22nd June 2006 at 11.00 a.m.

Resolutions

The Annual General Meeting of shareholders resolves to elect:

- Mr Khaled Al Fulaij, Director of Companies, residing in Kuwait
- Mr Mohamed Ousseimi, Director of Companies, residing in New-York
- Mr Ahmad Mohammad Al Meshari, Director of Companies, residing in Kuwait

as Directors of the Company for one year. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders which will decide on the 2006 accounts of the Company.

The Annual General Meeting of Shareholders renews for one year the mandate of DELOITTE S.A., Luxembourg as Independent External Auditors of the Company.

The Annual General Meeting of Shareholders decide to appoint M. Harold Jupp, 30 Quai Gustave-Ador, Genève, as Commissaire of the Company.

Their mandates will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will decide on the accounts for the year ended December 31, 2006.

Certified copy

MENA HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg

le 22 juin 2006 à 11.00 heures au siège social de la Société

Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de:

- Mr Khaled Al Fulaij, Administrateur de sociétés, résidant au Koweït
- Mr Mohamed Ousseimi, Administrateur de sociétés, résidant à New-York
- Mr Ahmad Mohammad Al Meshari, Administrateur de sociétés, résidant au Koweït

en tant qu'Administrateurs de la société pour une année. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de la Société pour l'année 2006.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle pour un an le mandat de DELOITTE S.A., Luxembourg comme Réviseur Externe indépendant de la société.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de nommer M. Harold Jupp, 30, Quai Gustave Ador, Genève, comme Commissaire aux Comptes de la société.

Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

MENA HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05857. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114241.3//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

STARCUT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04526, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour STARCUT S.A, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(114212.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

CENTRIX BETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 101.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04527, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour CENTRIX BETEILIGUNGEN AG, société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(114214.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04528, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour KAMAYA HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(114217.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**NLG ACQUISITION INVESTMENTS S.C.A., Kommanditgesellschaft auf Aktien,
(anc. NLG ACQUISITION HOLDINGS S.C.A.).**

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of the month of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NLG ACQUISITION HOLDINGS S.C.A., a société en commandite par actions - Kommanditgesellschaft auf Aktien governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 109.526 (the «Company»), incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) of July 12, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») of 3rd December 2005, Number 1323.

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger of 31st May 2006 published in the Mémorial of 17th August 2006, Number 1561.

The meeting is declared open with M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Karl Pardaens, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Miriam Schinner, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the purpose of the meeting is to record the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

(A) (i) To proceed to the securitisation of various assets to be acquired by the Company through the increase of the issued share capital by an amount of two hundred and twenty-one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 221,250,000.00) so as to raise it from its present amount of sixty million Euro (EUR 60,000,000.00) to two hundred and eighty-one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 281,250,000.00) by an issue of one hundred and seventy-seven million (177,000,000) new Class G Shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, the subscription price of the Class G shares issued in such securitisation being fully paid up by the Contribution in Kind by the subscribers set forth herebelow,

(ii) to securitize the Contribution in Kind by accepting the subscription to one hundred and seventy-seven million (177,000,000) new Class G Shares by the subscribers herebelow:

Subscriber	Number G shares subscribed	Subscription Price (inclusive share premium) (EUR)
Fortress Subsidiary (GAGACQ) LLC	42,648,222	199,988,839.00
FABP Subsidiary (GAGACQ) LLC	1,805,216	8,465,136.00
Fortress Investment Fund III (GAGACQ Subsidiary) LLC	17,975,526	84,292,013.00
Fortress Investment Fund III (Fund B) (GAGACQ Subsidiary) LLC	15,369,381	72,071,111.00
Fortress Investment Fund III (Fund C) (GAGACQ Subsidiary) LLC	3,213,871	15,070,694.00
Fortress Investment Fund III (Fund D) (GAGACQ Subsidiary) LTD	7,376,511	34,590,419.00
Fortress Investment Fund III (Fund E) (GAGACQ Subsidiary) LLC	518,149	2,429,739.00
Fortress Subsidiary (GAGACQ) Investors (Cayman) LTD	41,853,160	196,260,581.00
Fortress Subsidiary (GAGACQ) Co-Investors (Cayman) LTD	16,610,164	77,889,469.00
Drawbridge Special Opportunities Fund LTD	3,333,353	15,630,974.00
Drawbridge Special Opportunities Fund LP	7,777,822	36,472,275.00
ZG Holdings CV	18,518,625	86,838,750.00

(iii) to accept payment in full for each such new Class G Share issued within such securitisation by contributions in kind of the assets set forth below (the «Contribution in Kind»):

(a) bearer loan note securities due 29 September 2006 issued by GAG ACQ IRELAND LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland with registered office at Bracetown Business Park, Clonee, County Meath, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 390011, pursuant to the terms and conditions set forth in the securities and the Trust Deed relating to the Issuer's series 1 securities dated 30 September 2004 between GAG ACQ IRELAND LIMITED as Issuer and FORTRESS INVESTMENT GROUP LLC as Trustee (the «Gag Acq Loan Notes»);

(b) bearer loan note securities due 29 September 2006 issued by UC ACQ IRELAND LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland with registered office at Bracetown Business Park, Clonee, County Meath, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 390010, pursuant to the terms and conditions set forth in the securities and the Trust Deed relating to the Issuer's series 1 securities dated 30 September 2004 between UC ACQ IRELAND LIMITED as Issuer and DRAWBRIDGE SPECIAL OPPORTUNITIES ADVISORS LLC as Trustee (the «UC Acq Loan Notes»);

(iv) to acknowledge and approve that title to the Contribution in Kind passes by delivery;

(v) to approve the total value of eight hundred and thirty million Euro (EUR 830,000,000.00) of the Contribution in Kind, being the estimated realisation value of the Contribution in kind;

(vi) to acknowledge the report by the independent auditor on the Contribution in Kind;

(vii) to waive any preferential subscription rights to the extent required and to issue the one hundred and seventy-seven million (177,000,000) new Class G shares to the subscribers set forth above;

(viii) to allocate the Contribution in Kind to the Class G compartment and to allocate an amount equal to the nominal value of the new Class G shares issued to the share capital, an amount of twenty-two million one hundred and twenty-five Euro (EUR 22,125,000.00) to the legal reserve, and by creating a share premium account for Class G, allocating the balance to such share premium account.

(B) To amend Article 5, first paragraph (Corporate Capital), of the articles of incorporation, in order to reflect the resolutions to be taken in accordance with the above agenda item.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions, each time with the consent of the manager and the general partner:

First resolution

The shareholders resolved to proceed to the securitisation of various assets (as referred to under Contribution in Kind in the agenda) acquired by the Company, through the increase the issued share capital by an amount of two hundred and twenty-one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 221,250,000.00) so as to raise it from its present amount of sixty million Euro (EUR 60,000,000.00) to two hundred and eighty-one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 281,250,000.00) by an issue of one hundred and seventy-seven million (177,000,000) new Class G Shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, the subscription price of such shares to be fully paid up through the Contribution in Kind by the subscribers set forth herebelow. The shareholders resolved to securitise the Contribution in Kind by accepting the subscription to one hundred and seventy-seven million (177,000,000) Class G shares by the subscribers. The return on the Class G shares shall depend on the return and value of the Contribution in Kind.

Thereupon appeared the subscribers set forth below, each represented by M^e Toinon Hoss on the basis of proxies dated 29 September 2006 (which shall remain with the present deed to be registered therewith) and subscribed to the new Class G shares in accordance with the table set forth herebelow. The total subscription price of the new Class G shares of a total amount of eight hundred and thirty million Euro (EUR 830,000,000.00) is to be fully paid by the Contribution in Kind made to the Company.

Subscriber	Number G shares subscribed	Subscription Price (inclusive share premium) (EUR)
Fortress Subsidiary (GAGACQ) LLC	42,648,222	199,988,839.00
FABP Subsidiary (GAGACQ) LLC	1,805,216	8,465,136.00
Fortress Investment Fund III (GAGACQ Subsidiary) LLC	17,975,526	84,292,013.00
Fortress Investment Fund III (Fund B) (GAGACQ Subsidiary) LLC	15,369,381	72,071,111.00
Fortress Investment Fund III (Fund C) (GAGACQ Subsidiary) LLC	3,213,871	15,070,694.00
Fortress Investment Fund III (Fund D) (GAGACQ Subsidiary) LTD	7,376,511	34,590,419.00
Fortress Investment Fund III (Fund E) (GAGACQ Subsidiary) LLC	518,149	2,429,739.00
Fortress Subsidiary (GAGACQ) Investors (Cayman) LTD	41,853,160	196,260,581.00
Fortress Subsidiary (GAGACQ) Co-Investors (Cayman) LTD	16,610,164	77,889,469.00
Drawbridge Special Opportunities Fund LTD	3,333,353	15,630,974.00
Drawbridge Special Opportunities Fund LP	7,777,822	36,472,275.00
ZG Holdings CV	18,518,625	86,838,750.00

The shareholders considered the Contribution in Kind consisting of:

Investor	Gag Acq Loan Notes	UC Acq Loan Notes
(1) Fortress Subsidiary (GAGACQ) LLC	171,422,834	
(2) FABP Subsidiary (GAGACQ) LLC	7,255,993	
(3) Fortress Investment Fund III (GAGACQ Subsidiary) LLC	72,251,911	
(4) Fortress Investment Fund III (Fund B) (GAGACQ Subsidiary) LLC	61,776,618	
(5) Fortress Investment Fund III (Fund C) (GAGACQ Subsidiary) LLC	12,918,026	
(6) Fortress Investment Fund III (Fund D) (GAGACQ Subsidiary) LTD	29,649,593	
(7) Fortress Investment Fund III (Fund E) (GAGACQ Subsidiary) LTD	2,082,680	
(8) Fortress Subsidiary (GAGACQ) Investors LTD	168,227,113	
(9) Fortress Subsidiary (GAGACQ) Co-Investors (Cayman) LTD	66,763,894	
(10) Drawbridge Special Opportunities Fund LTD		13,398,278
(11) Drawbridge Special Opportunities Fund LP		31,262,648
(12) ZG Holdings CV		74,434,877

and resolved to accept such Contribution in Kind and the payment of the total subscription price of the new Class - G shares issued within such securitisation by the Contribution in Kind. The meeting noted the value of eight hundred and thirty million Euro (EUR 830,000,000.00) of the Contribution in Kind and the report by GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., independent auditor (réviseur d'entreprises) on the Contribution in Kind. The report of the independent auditor, a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith, concludes as follows:

«On the basis of the work undertaken as described above in accordance with recommendations of the Institut des Réviseurs d'Entreprises and on the basis of the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the contributions is not at least equal to the number, the par value and the premium of the 177,000,000 new class G shares of NLG ACQUISITION INVESTMENTS S.C.A. to be issued in exchange.

Our report is issued solely for the purpose of the articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg Commercial Law and is not to be used for any other purpose or to be referred to or distributed to any other parties without our prior consent.

Luxembourg, September 29, 2006.»

The meeting resolves to approve the value of eight hundred and thirty million Euro (EUR 830,000,000.00) of the Contribution in Kind, being the estimated realisation value of the Contribution in Kind.

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the notary.

The meeting thus resolves to issue the one hundred and seventy-seven million (177,000,000) new Class G shares fully paid to the subscribers set forth above.

The meeting resolves to allocate the Contribution in Kind to the compartment of Class G created within the present securitisation by allocating an amount equal to the nominal value of the new Class G shares issued to the share capital and an amount of twenty-two million one hundred and twenty-five Euro (EUR 22,125,000.00) to the legal reserve and to create a share premium account for Class G and allocate the balance of five hundred and eighty-six million six hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 586,625,000.00) to such share premium account.

Second resolution

The meeting resolves to amend Article 5, first paragraph (Corporate Capital), of the articles of incorporation, in order to reflect the resolution on the securitisation of the assets of the Contribution in Kind above as follows:

Art. 5. Corporate Capital (first paragraph). «The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 281,250,000.00) divided into one hundred and seventy-seven million (177,000,000) Class G shares (the «Class G Shares»), two million nine hundred forty-six thousand four hundred eighty (2,946,480) Class N Shares (the «Class N Shares»), forty-one million eighty-eight thousand five hundred nineteen (41,088,519) Class R Shares (the «Class R Shares») and three million nine hundred sixty-five thousand (3,965,000) Class W Shares (the «Class W Shares») which shall be held by the limited partners («Kommanditisten») in representation of their limited partnership interest in the Company and one (1) class B share (the «Class B Share»), which shall be held by the unlimited partner («Komplementär»), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and is fully paid up.»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand Euro.

The Company refers to the law of 22 March 2004 on securitisation to benefit of a reduced capital duty.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, den neunundzwanzigsten September.

Vor Uns, Maître Joseph Elvinger, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, der die vorliegende Urkunde künftig verwahren wird.

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft NLG ACQUISITION HOLDINGS S.C.A., eine société en commandite par actions - Kommanditgesellschaft auf Aktien luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg Sektion B unter der Nummer 109.526 (die «Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem (Großherzogtum Luxemburg) am 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323, statt.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals geändert, zuletzt gemäß einer Urkunde von Maître Joseph Elvinger vom 31. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial vom 17. August 2006, Nummer 1561.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von M^e Toinon Hoss, maître en droit, wohnhaft in Luxembourg, M^e Karl Pardaens, licencié en droit, wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung wählte M^e Miriam Schinner, maître en droit, wohnhaft in Luxembourg, zum Schriftführer.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Zweck dieser Versammlung ist das Festhalten der gemäß folgender Tagesordnung zu treffenden Beschlüsse:

Tagesordnung:

(A) (i) Die Vornehmung der Verbriefung verschiedener durch die Gesellschaft zu erwerbender Aktiva durch die Erhöhung des ausgegebenen Kapitals, um einen Betrag von zweihunderteinundzwanzig Millionen zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 221.250.000,00), von gegenwärtig sechzig Millionen Euro (EUR 60.000.000,00) auf zweihunderteinundachtzig Millionen zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 281.250.000,00) durch die Emission von einhundertundsiebundsiebzig Millionen (177.000.000) neuer Aktien der Kategorie G. Jede dieser Aktien hat einen Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25). Der Zeichnungspreis der Aktien der Kategorie G, die durch solch eine Verbriefung ausgegeben wurde, wird durch die Sacheinlage der unten genannten Zeichner vollständig bezahlt,

(ii) Die Verbriefung der Sacheinlage durch die Zeichnung von einhundertsevenundsiebzig Millionen (177.000.000) neuen Aktien der Kategorie G durch die unten genannten Zeichner.

Zeichner	Anzahl der gezeichneten Aktien der Kategorie G	Zeichnungspreis (einschließlich Emissionsagio) (EUR)
Fortress Subsidiary (GAGACQ) LLC	42.648.222	199.988.839,00
FABP Subsidiary (GAGACQ) LLC	1.805.216	8.465.136,00
Fortress Investment Fund III (GAGACQ Subsidiary) LLC	17.975.526	84.292.013,00
Fortress Investment Fund III (Fund B) (GAGACQ Subsidiary) LLC	15.369.381	72.071.111,00
Fortress Investment Fund III (Fund C) (GAGACQ Subsidiary) LLC	3.213.871	15.070.694,00
Fortress Investment Fund III (Fund D) (GAGACQ Subsidiary) LTD	7.376.511	34.590.419,00
Fortress Investment Fund III (Fund E) (GAGACQ Subsidiary) LLC	518.149	2.429.739,00
Fortress Subsidiary (GAGACQ) Investors (Cayman) LTD	41.853.160	196.260.581,00
Fortress Subsidiary (GAGACQ) Co-Investors (Cayman) LTD	16.610.164	77.889.469,00
Drawbridge Special Opportunities Fund LTD	3.333.353	15.630.974,00
Drawbridge Special Opportunities Fund LP	7.777.822	36.472.275,00
ZG Holdings CV	18.518.625	86.838.750,00

(iii) Die Bewilligung der Bezahlung des gesamten Zeichnungspreises für jede neue Aktie der Kategorie G, die im Rahmen einer solchen Verbriefung ausgegeben wurde mittels Sacheinlage der im folgenden dargestellten Aktiva (die «Sacheinlage»):

(a) Am 29. September 2006 fällige Inhaberschuldverschreibungen ausgegeben von GAG ACQ IRELAND LIMITED, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach irländischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Bracetown Business Park, Clonee, County Meath, Irland und eingetragen im Gesellschaftsregister Irlands unter der Nummer 390011, gemäß den Geschäftsbedingungen der Wertpapiere und der Treuhandurkunde (Trust Deed) bezüglich der Serie 1 Wertpapiere des Emittenten vom 30. September 2004 zwischen GAG ACQ IRELAND LIMITED als Emittent und FORTRESS INVESTMENT GROUP LLC als Treuhänder (Trustee) (the «Gag Acq Loan Notes»);

(b) Am 29. September 2006 fällige Inhaberdarlehenspapiere ausgegeben von UC ACQ IRELAND LIMITED, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung irländischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Bracetown Business Park, Clonee,

County Meath, Irland und eingetragen im Gesellschaftsregister Irlands unter der Nummer 390010, gemäß den Geschäftsbedingungen der Wertpapiere und der Treuhandurkunde bezüglich der Serie 1 Wertpapiere der Emittenten vom 30. September 2004 zwischen UC ACQ IRELAND LIMITED als Emittent und DRAWBRIDGE SPECIAL OPPORTUNITIES ADVISORS LLC als Treuhänder (the «UC Acq Loan Notes»);

(iv) anzuerkennen und zu genehmigen, dass das Eigentumsrecht an der Sacheinlage bei Übergabe übertragen wird;

(v) die Zustimmung zum Gesamtwert der Sacheinlage von achthundertdreißig Millionen Euro (EUR 830.000.000,00), welcher dem geschätzten Veräußerungswert der Sacheinlage entspricht;

(vi) die Anerkennung des Berichts des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bezüglich der Sacheinlage;

(vii) Verzicht in erforderlichem Umfang auf jegliche mit Privilegien ausgestatteten Zeichnungsrechte und die Ausgabe von hundertsevenundsiebzig Millionen (177.000.000) neuer Aktien der Kategorie G zugunsten der oben benannten Zeichner;

(viii) Die Zuteilung der Sacheinlage zum Teilvermögen der Kategorie G und die Zuteilung eines dem Nennwert der neu ausgegebenen Aktien der Kategorie G entsprechenden Betrages zum Kapital, eines Betrages von zweiundzwanzig Millionen einhundertundfünfzigtausend Euro (EUR 22.125.000,00) in die gesetzliche Rückstellung, und die Einrichtung eines Agiokontos für die Kategorie G, dem der Restbetrag zugeteilt wird.

(B) Artikel 5, Absatz 1 (Gesellschaftskapital), der Satzung wird geändert, um die gemäß der obigen Tagesordnung zu fassenden Beschlüsse wiederzugeben.

(i) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste ausgewiesen; diese von den Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsbüro unterschriebene Anwesenheitsliste, wird mit der vorliegenden Urkunde bei den Behörden registriert.

(ii) Die ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben auch der gegenwärtigen Urkunde beigelegt.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist in dieser Versammlung vertreten und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie ordnungsgemäß benachrichtigt wurden und dass sie vor dieser Versammlung von deren Tagesordnung Kenntnis hatten.

(iv) Die gegenwärtige Versammlung, in der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, wurde ordnungsgemäß einberufen und kann rechtsgültig über alle Punkte dieser Tagesordnung beraten.

Nach Beratung hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse, jeweils mit der Zustimmung des Geschäftsführers und des Komplementärs, gefasst:

Erster Beschluss

Die Aktionäre haben die Verbriefung verschiedener von der Gesellschaft erworbenen Aktiva (entsprechend der in der Tagesordnung dargelegten Sacheinlage) beschlossen, durch die Erhöhung des ausgegebenen Kapitals um einen Betrag von zweiunderteinundzwanzig Millionen zweiundertfünfzigtausend Euro (EUR 221.250.000,00), von gegenwärtig sechzig Millionen Euro (EUR 60.000.000,00) auf zweiunderteinundachtzig Millionen zweiundertfünfzigtausend Euro (EUR 281.250.000,00) durch die Emission von einhundertsevenundsiebzig Millionen (177.000.000) neuer Ak-

ten der Kategorie G. Jede dieser Aktien hat einen Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25). Der Zeichnungspreis solcher Aktien wird durch die Sacheinlage der im folgenden genannten Zeichner vollständig bezahlt. Die Aktionäre haben beschlossen die Sacheinlage zu verbrieften, durch die Zeichnung von einhundertsevenundsiebzig Millionen (177.000.000) Aktien der Kategorie G durch die Zeichner. Der Ertrag der Aktien der Kategorie G soll vom Ertragswert der Sacheinlage abhängig sein.

Darauf hin erschienen die im folgenden genannten Zeichner, die alle gemäß Vollmachten (die mit der gegenwärtigen Urkunde zu registrieren sind) vom 29. September 2006 durch M^e Toinon Hoss vertreten werden und zeichneten die neuen Aktien der Kategorie G gemäß der im folgenden dargestellten Tabelle. Der gesamte Zeichnungspreis der neuen Aktien der Kategorie G, ein Gesamtbetrag von achthundertunddreißigtausend Millionen (EUR 830.000.000,00), wird durch die Sacheinlage vollständig bezahlt.

Zeichner	Anzahl der gezeichneten Aktien der Kategorie G	Zeichnungspreis (einschließlich Emissionsagio) (EUR)
Fortress Subsidiary (GAGACQ) LLC	42.648.222	199.988.839,00
FABP Subsidiary (GAGACQ) LLC	1.805.216	8.465.136,00
Fortress Investment Fund III (GAGACQ Subsidiary) LLC	17.975.526	84.292.013,00
Fortress Investment Fund III (Fund B) (GAGACQ Subsidiary) LLC	15.369.381	72.071.111,00
Fortress Investment Fund III (Fund C) (GAGACQ Subsidiary) LLC	3.213.871	15.070.694,00
Fortress Investment Fund III (Fund D) (GAGACQ Subsidiary) LTD	7.376.511	34.590.419,00
Fortress Investment Fund III (Fund E) (GAGACQ Subsidiary) LLC	518.149	2.429.739,00
Fortress Subsidiary (GAGACQ) Investors (Cayman) LTD	41.853.160	196.260.581,00
Fortress Subsidiary (GAGACQ) Co-Investors (Cayman) LTD	16.610.164	77.889.469,00
Drawbridge Special Opportunities Fund LTD	3.333.353	15.630.974,00
Drawbridge Special Opportunities Fund LP	7.777.822	36.472.275,00
ZG Holdings CV	18.518.625	86.838.750,00

Die Aktionäre haben berücksichtigt, dass die Einlage sich wie folgt zusammensetzt.

Investor	Gag Acq Loan Notes	UC Acq Loan Notes
(1) Fortress Subsidiary (GAGACQ) LLC	171.422.834	
(2) FABP Subsidiary (GAGACQ) LLC	7.255.993	
(3) Fortress Investment Fund III (GAGACQ Subsidiary) LLC	72.251.911	
(4) Fortress Investment Fund III (Fund B) (GAGACQ Subsidiary) LLC	61.776.618	
(5) Fortress Investment Fund III (Fund C) (GAGACQ Subsidiary) LLC	12.918.026	
(6) Fortress Investment Fund III (Fund D) (GAGACQ Subsidiary) LTD	29.649.593	
(7) Fortress Investment Fund III (Fund E) (GAGACQ Subsidiary) LTD	2.082.680	
(8) Fortress Subsidiary (GAGACQ) Investors LTD	168.227.113	
(9) Fortress Subsidiary (GAGACQ) Co-Investors (Cayman) LTD	66.763.894	
(10) Drawbridge Special Opportunities Fund LTD		13.398.278
(11) Drawbridge Special Opportunities Fund LP		31.262.648
(12) ZG Holdings CV		74.434.877

und haben beschlossen, diese Sacheinlage zu akzeptieren und den Gesamtzeichnungspreis der neuen Aktien der Kategorie G, die mit der Verbrieftung durch die Sacheinlage ausgegeben wurden, zu bezahlen. Die Versammlung hat den Wert der Sacheinlage von achthundertdreißig Millionen Euro (EUR 830.000.000,00) und den von GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) bezüglich der Sacheinlage verfassten Bericht zur Kenntnis genommen. Der Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers, von dem eine Ausgabe mit der vorliegenden Urkunde registriert wird, kommt zu folgendem Schluss:

«Auf Grundlage der, entsprechend dem oben Beschriebenen, übernommenen Arbeit und übereinstimmend mit den Empfehlungen des Instituts der Wirtschaftsprüfer und den erhaltenen Dokumenten kommen wir zu folgendem Ergebnis:

Uns sind keine Gründe bekannt, die uns glauben lassen, dass der der Einlage zugerechnet wird, nicht zumindest der Anzahl, dem Nennwert und dem Agio der im Autausch auszugebenden 177.000.000 neuen Kategorie G Aktien von NLG ACQUISITION INVESTMENTS S.C.A. entspricht.

Unser Bericht wird lediglich zu dem Zweck angefertigt, dass den Anforderungen der Artikel 26-1 und 32-1 (5) des luxemburgischen Gesellschaftsrechts entsprochen wird. Der Bericht darf nicht für andere Zwecke benutzt werden, kann nicht zur Verweisung herangezogen werden oder an andere Parteien weitergegeben werden ohne unsere vorherige Zustimmung.

Luxemburg, den 29. September 2006».

Die Versammlung beschließt den Wert der Sacheinlage von achthundertdreißig Million Euro (EUR 830.000.000,00), welcher dem geschätzten Veräußerungswert der Sacheinlage entspricht, zu billigen.

Dem Notar wurde ein Beweis für die Übertragung der Sacheinlage auf die Gesellschaft vorgelegt. So beschloß die Versammlung einhundertsevenundsiebzig Millionen (177.000.000) neue Aktien der Kategorie G auszugeben, welche insgesamt von den oben genannten Zeichnern bezahlt wurden.

Die Versammlung beschloß die Zuteilung der Sacheinlage zum Teilvermögen der Kategorie G, das mittels der gegenwärtigen Verbriefung durch die Zuteilung eines dem Nennwert der neu ausgegebenen Aktien der Kategorie G entsprechenden Betrages zum Kapital und eines Betrags von zweiundzwanzig Millionen einhundertundfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 22.125.000,00) in die gesetzliche Rückstellung, und die Einrichtung eines Agiokontos für die Kategorie G, dem der Restbetrag von fünfhundertsechsdachzig Millionen sechshundertundfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 586.625.000,00) zugewiesen wird.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 5, Absatz 1 (Gesellschaftskapital), zu ändern, um den Beschluß bezüglich der Verbriefung der Aktiva der obigen Sacheinlage wie folgt wiederzugeben:

Art. 5. Gesellschaftskapital (erster Absatz). «Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt zweihundertundachtzig Millionen zweiundertundfünfzigtausend Euro (EUR 281.250.000,00), eingeteilt in einhundertundsiebenundsiebzig Millionen (177.000.000) Aktien der Kategorie G (die «G-Aktien»), zwei Millionen neuhundertsechsdachsigtausend vierhundertachtzig (2.946.480) Aktien der Kategorie N (die «N-Aktien»), einundvierzig Millionen achtundachtzigtausendfünfhundertneunzehn (41.088.519) Aktien der Kategorie R (die «R-Aktien») und drei Millionen neuhundertfünfundsiebzigtausend (3.965.000) Aktien der Kategorie W (die «W-Aktien»), die von den Kommanditisten gehalten werden, und eine (1) Aktie der Kategorie B (die «B-Aktie»), die von dem Komplementär im Gegenzug für seine unbegrenzte, komplementäre Beteiligung in der Gesellschaft gehalten wird. Jede Aktie der einzelnen Kategorien hat einen Nennwert von einem Euro und fünfundsiebzig Cent (EUR 1,25) und ist vollständig eingezahlt.»

Da kein weiterer Punkt auf der Tagesordnung stand, wurde die Sitzung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und Lasten, die die Gesellschaft infolge der zuvor beschriebenen Kapitalerhöhung erwachsen, werden auf ungefähr [] Euro geschätzt.

Die Gesellschaft nimmt ausdrücklich Bezug auf das Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefung, um in den Genuss einer verminderten Einlagegebühr zu kommen.

Hierauf wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg verfasst, an dem zu Anfang dieses Dokuments genannten Tage.

Der unterzeichnende Notar der die englische Sprache spricht und versteht erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der oben genannten erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage derselben Personen ist im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text maßgebend.

Nach dem das Dokument den erschienenen Personen, die dem Notar mit Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, haben diese Personen zusammen mit uns, dem Notar, diese Originalurkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Hoss, K. Pardaens, M. Schinner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 87, case 8. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

J. Elvinger.

(111910.3/211/372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

KAMAYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 60.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04530, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour KAMAYA HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(114219.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

LAUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 98.719.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2006, réf. DSO-BV00115, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

LAUCALE S.A.

Signature

(114310.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

ISDC - SOFTWARE-HARDWARE-COMPUTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Bombicht.
R. C. Luxembourg B 70.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(114312.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

SOFT-CARRIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Bombicht.
R. C. Luxembourg B 68.226.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(114315.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

M.V.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Bombicht.
R. C. Luxembourg B 70.938.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(114317.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

ALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 114.155.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 octobre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 octobre 2006 la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Patrick Hosti et de Monsieur Olivier Thonnard de leur poste d'administrateur de la société et décide de pourvoir à leur remplacement par les nominations suivantes au sein du conseil d'administration:

- Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, né à Charleville-Mézières (France), le 21 mai 1950, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, est élu au poste d'administrateur.

- Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, est élu au poste d'administrateur.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés pour une durée de 5 ans, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 pour statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114642.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.00.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 117.862.

In the year two thousand and six, on the seventh day of September.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 9164,

here represented by Mr. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2006, in Luxembourg;

2) ECO LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 118562,

here represented by Ms. Virginie Lepage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2006, in New York;

3) ECR LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2349 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 118580,

here represented by Ms. Virginie Lepage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2006, in New York;

4) MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at 2 Kustoros, Nikosia, Cyprus, recorded with the Republic of Cyprus Registrar of Companies under number HE 159045.

here represented by Mr. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2006, in Nikosia;

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are the Partners of FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' register under section B number 117862, incorporated with a share capital of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) pursuant to a deed of Maître André-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 7 July 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been modified.

The appearing parties representing the entire share capital took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Partners of the Company resolve to modify the articles of association of the Company which now read as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future (the current owners of the shares and all those who may become members in future, hereinafter the «Members» and each a «Member»), a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist, financially or otherwise, the companies or give assistance for the sole benefit of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a Members' meeting. Within the same borough of Luxembourg-City, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary Members' meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by unanimous decision of all Members. The existing Members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Any joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among Members. Inter vivos, they may only be transferred to new Members subject to the approval of such transfer given by the Members in a Members' meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of Members may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by up to four managers (the «Managers» and each a «Manager»), who can be Members or not. All Managers together form the «Board of Managers».

Each share of 25% in the Company's share capital shall give the Member holding such shares, or, in case several members together hold a total share of 25% in the Company's share capital, the respective Members a right, but no obligation, to designate for appointment by the Members' Meeting a Manager. A Manager may be dismissed freely at any time and without specific cause by the Members' Meeting

The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of one of its Managers.

The daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more general managers, officers or other agents, Members or not, Managers or not, acting alone or jointly (the «General Managers» and each a «General Manager»). Their appointment and powers shall be determined by unanimous resolution of the Board of Managers, whereas their revocation shall be determined by a resolution of the Board of Managers passed with a simple majority, provided that in the event that the General Manager to be removed is a member of the Board of Managers, such member shall have no voting right in such resolution and further provided that if the General Manager to be removed is an employee of a Member, the member of the Board of Managers designated for appointment by the Members' Meeting by such Member shall also have no voting right in such resolution. The delegation to a member of the Board of Managers is subject to the prior general authorisation of the Members' meeting.

Art. 13. In case of several Managers, the Board of Managers shall choose from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also choose a secretary, who need not be a Manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Members.

The Board of Managers shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting. Such meetings shall take place in Luxembourg. Furthermore, any Manager may propose matters to be put on the agenda of a meeting of the Board of Managers and at any time request the Chairman to call a meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of Members and of the Board of Managers, but in his absence, the Members or the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to Managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each Manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a meeting of the Board of Managers to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. Each Manager may represent one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers.

Decisions shall be taken by simple majority of the Managers present or represented at such meeting, unless expressly stated otherwise herein.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by two Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by two Managers. The minutes of the meetings of the Board of Managers shall be kept at the registered office of the Company. Copies of the minutes of any meeting shall be sent to each Manager and, upon request, to any Member so requesting.

Art. 15. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16a. The following items require a decision of the Board of Managers to be taken with the unanimous vote of all the Managers then in office:

- (a) acquisition, sale or encumbrance of real estate, provided the value thereof exceeds EUR 2 million in any specific case or EUR 15 million per year in the aggregate;
- (b) borrowing of bank credits with an amount of more than EUR 1 million and refunding of existing bank credits;
- (c) the exercise of voting rights in any corporate body of any subsidiary of the Company to the extent topics identical or substantially identical to those set forth in Art. 21 hereof are subject of the voting;
- (d) deviations from the budgets approved by the Members' meeting;
- (e) any material change in or addition to the lines of business of the Company or its strategic business plans, as in effect from time to time; decision to effectuate an Exit of the Company, as such term may be defined in any shareholders' agreement between the Members of the Company, from time to time, provided that the decision to effectuate an Exit does not require a unanimous decision of the Board of Managers if Members holding at least an aggregate of 50% of the share capital in the Company after September 6, 2011 require the other Members to initiate an Exit in accordance with any shareholders' agreement between the Members of the Company, from time to time;

Art. 16b. The following items require a decision of the Board of Managers to be taken with the qualified majority of at least 75% of the Managers then in office:

- (a) conclusion, modification and termination of control agreements, profit sharing agreements or silent participations and comparable internal organizational modifications of material importance;
- (b) non-property investments of more than EUR 250,000.- in a single case;
- (c) contracts or other transactions between the Company, on the one hand, and any Member, any affiliate of a Member, any Manager of the Company or of any enterprise in which it holds an interest, any person or entity being affiliated or being otherwise (e.g. as relative or spouse) closely related with any Member or Manager, on the other hand;
- (d) assumption of guarantees, sureties or other liability for third-party liabilities;
- (e) the commencement, termination or settlement of any claim or lawsuit or other legal action or arbitration or administrative proceeding by or against the Company involving an uninsured amount in excess of EUR 100,000.-;

Art. 16c. The following items require a decision of the Board of Managers to be taken with the simple majority of the Managers then in office:

- (a) granting of loans
- (b) conclusion of agreements through which expenses or obligations of over EUR 250,000.- arise (in any specific case or for the year as a whole) or the issuance of approval to any material modification relevant to rights of such an agreement or any waiver of the rights resulting from such agreements
- (c) any capital expenditure for repairs and maintenance in excess of EUR 250,000.- for any one item or in excess of EUR 1,000,000.- in the aggregate for any year;

Art. 16d. The provisions stated above in Articles 16a - 16c shall apply mutatis mutandis to any actions not taken by the Company itself but by any of its subsidiaries. The Managers shall ensure, and shall exercise all rights of the Company accordingly, that the above actions will not be taken by any subsidiary without having been submitted to a resolution of the Board of Managers of the Company and a resolution consenting such actions was taken by unanimous vote.

Art. 17. The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 18. Each Member may participate in the collective decisions of the Company irrespective of the number of shares which he owns. Each Member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. If the Company has only one Member, such sole Member exercises the powers granted to the Members' meeting under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 20. The following rules of procedure shall apply to all Members' meetings of the Company.

(a) A Members' meeting will be called at least once a year and as required by these articles of association. Each Member may call a Members' meeting. Written notice of such Members' meeting shall be sent by the Member(s) calling the meeting to all Members at least seven (7) days prior to such meeting. The notice period shall begin to run on the day following the dispatch of the notice. The day of the meeting shall not count in determining the notice period.

(b) Each notice of a Members' meeting shall indicate the place, time and agenda of said meeting, and be accompanied by any relevant documentation. Members' meetings shall be held in Luxembourg. It is, however, possible to attend Mem-

bers' meetings via telephone or similar electronic devices. Each Member may propose matters for the agenda of a Members' meeting, and such Member shall give the other Members written notice of such agenda items as soon before the meeting as practical but, in any case, at least five days prior to the meeting. If the notice provisions in this Article 20 are not satisfied, valid resolutions may nevertheless be adopted if each Member either (i) signs a waiver of notice or (ii) is present or represented by proxy at the meeting (other than to oppose the holding of the meeting). In addition, as long as the number of Members does not exceed twenty five, decisions of the Members may be adopted by a resolution in writing signed by the owners of all of the shares.

(c) Minutes shall be kept of every Members' meeting (to serve as proof) without undue delay, stating the location and the date of the meeting, the persons attending as well as the agenda, and summarizing the deliberations and setting forth the resolutions adopted by the Members.

(d) A quorum at any Members' meeting shall require the attendance of Members who own in the aggregate at least seventy-five percent (75%) of the share capital. Members may attend a Members' meeting in person or by proxy. If a quorum is not present at the opening of any meeting, then the Member present may not pass any resolutions other than adjourning such meeting to the same time of day and place on a date as determined by the Members present, which date shall be at least 15 days following the date of the adjourned meeting. Notice of such adjournment and the reconvened meeting date, time and place shall be sent to Members within three (3) days of such adjournment. If a quorum is still not present at such reconvened meeting, then the Members who are present shall be deemed to constitute a quorum and may pass any resolutions with respect to the items that were to be considered at the adjourned meeting set forth in the notice (or accompanying documentation) provided to all Members in connection with the originally scheduled meeting.

Art. 21. The Members will have equal voting rights per share at Members' meetings of the Company. Generally, the Members' meeting shall decide with simple majority of the votes present unless mandatory Luxembourg law provides for a qualified majority. However, the items listed below shall require unanimous decisions in the Members' meeting of the Company:

- (a) changes to the articles of association of the Company, including the increase or reduction of issued share capital;
- (b) any capital contributions as well as the issuance of equity and equity-linked securities;
- (c) any restructuring or other form of reorganization;
- (d) the annual budget for the Company and the annual consolidated budget for the Company;
- (e) any material change in or addition to the lines of business of the Company or its strategic business plans, as in effect from time to time; decision to effectuate the sale of all or substantially all of the assets of the Company by which substantially all of the value of the Company is realized;
- (f) the dissolution and liquidation of the Company.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 22. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal share capital of the Company. The balance may be freely used by the Members. The Board of Managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient. Any such distribution requires a unanimous decision of the Board of Managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Members, and which are appointed by the Members' meeting which will also determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the Members proportionally to the shares of the Company held by them, unless otherwise agreed between the Members.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, (Luxembourg).

Ont comparu:

1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 9164,

ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2006, à Luxembourg;

2) ECO LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118562,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2006, à New York;

3) ECR LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118580,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2006, à New York;

4) MARVICO INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social au 2 Kustoros, Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de la république de Chypre sous le numéro HE 159045.

ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2006, à Nikosia;

Lesdites procurations signées ne varietur par les mandataires et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les Associés de FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 117862, constituée avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) suivant acte reçu par Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les comparants, qui représentent l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés de la Société décident de modifier les articles des statuts de la Société qui ont désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, seront nommés ci-après les «Associés» et chacun un «Associé») une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme Associé, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes les dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant que pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des Associés. A l'intérieur de la même commune. Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil de Gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision unanime de tous les Associés. Les Associés existants auront un droit de souscription préférentiel par rapport au nombre de parts sociales qu'ils détiennent, dans le cas d'un apport en numéraire.

Art. 8. La Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les Associés en assemblée, avec une majorité de trois quart du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers des Associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par quatre gérants au maximum (les «Gérants» et chacun un «Gérant») qui n'ont pas besoin d'être des Associés. Tous les Gérants forment ensemble le «Conseil de Gérance».

Chaque part de 25% dans le capital social de la Société donnera à l'Associé détenant ces parts sociales, dans le cas où plusieurs Gérants détiennent ensemble une part de 25% du capital social de la Société, aux Associés un droit, mais pas une obligation, de désigner un Gérant qui sera nommé par l'Assemblée des Associés. Les Gérants sont librement révocables à tout moment et sans cause spécifique par l'Assemblée des Associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul Gérant.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société par rapport à sa gérance peuvent être déléguées à un ou plusieurs gérants généraux, directeurs ou représentants, Gérants ou non, Associés ou non, agissant individuellement ou ensemble (les «Gérants Généraux»). Leur nomination et pouvoirs seront déterminés par résolution unanime du Conseil de Gérance, tandis que leur révocation sera décidé par une résolution du Conseil de Gérance adoptée par une simple majorité, à condition que dans le cas où le Gérant à être révoqué est un membre du Conseil de Gérance, ce membre n'aura pas de droit de vote pour une telle résolution et aussi à condition que si le Gérant Général à être révoqué est un employé d'un Associé, le membre du Conseil de Gérance désigné pour être nommé par l'Assemblée des Associés par un tel Associé n'aura pas non plus de droit de vote pour une telle résolution. La délégation à un membre du Conseil de Gérance est soumis à l'autorisation générale préalable de l'Assemblée des Associés.

Art. 13. En cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ces réunions auront lieu à Luxembourg. En outre, tout Gérant peut proposer des sujets qui seront mis sur l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Gérance et peut à tout moment demander le Président de convoquer une réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des Associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence les Associés ou Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par mail électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par mail électronique (sans signature électronique), câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf si les présents statuts prévoient autre chose.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président ou, en son absence, par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront

signés par le Président ou par deux Gérants. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent être gardés au siège social de la Société. Les copies des procès-verbaux des réunions doivent être envoyés à chaque Gérant et, sur la requête de tout Gérant ayant fait la demande.

Art. 15. La mort ou la démission d'un Gérant, ou pour tout autre raison, ne doit pas causer la dissolution de la Société.

Art. 16a. Les points suivants demandent une décision du Conseil de Gérance prise par vote unanime de tous les Gérants en fonctions:

(a) acquisition, vente ou charge de biens immobiliers, à condition que leur valeur est supérieur à EUR 2 millions dans les cas spécifiques et EUR 15 millions par an en total;

(b) emprunt de crédits bancaires d'un montant de plus de EUR 1 million et remboursement des crédits bancaires existants;

(c) l'exercice de droits de vote au sein d'une entité d'une filiale de la Société dans la mesure où des sujets identiques ou en grande partie identiques à ceux décrits à l'Article 12 des présentes sont sujets au vote;

(d) écarts du budget approuvé par l'assemblée des Associés;

(e) toute modification matérielle dans ou tout ajout à la description de l'activité de la Société ou ses plans stratégiques, qui peut être faits de temps à autre; décision d'effectuer un Exit de la Société, tel qu'il peut être défini dans un pacte d'associés entre les Associés de la Société, à condition que la décision d'effectuer un Exit ne demande pas une décision unanime du Conseil de Gérance si des Associés détenant au moins un total de 50% du capital social de la Société après le 6 septembre 2011 demandent les autres Associés de déclencher un Exit conformément à tout pacte d'associé entre les Associés de la Société.

Art. 16b. Les points suivants demandent une décision du Conseil de Gérance prise avec la majorité de au moins 75% des Gérants en fonctions:

(a) conclusion, modification et résiliation de contrats de contrôle, contrat de partage de profit ou participations muettes et des modifications d'organisation interne comparables d'importance matérielle;

(b) investissements non immobilier de plus de EUR 250.000,-;

(c) contrats ou autres transactions entre la Société, d'une part, et tout Associé, tout affilié d'un Associé, tout Gérant de la Société ou de toute société dans laquelle elle détient un intérêt, toute personne ou entité affiliée ou autrement (p.ex. parent ou époux) lié à tout Associé ou Gérant, d'autre part;

(d) supposition de garanties, sûretés ou autres dettes envers des tiers;

(e) le commencement, la fin ou le règlement de toute plainte ou action en justice ou arbitrage ou procédure administrative par ou contre la Société impliquant un montant non-assuré au-dessus de EUR 100.000,-.

Art. 16c. Les points suivants demandent une décision du Conseil de Gérance prise par simple majorité des Gérants en fonctions:

(a) accord de prêt;

(b) conclusion de contrats dont des frais ou obligations de plus de EUR 250.000,- résultent (pour tout les cas spécifique ou pour toute l'année) ou émission d'approbation pour toute modification matérielle important en ce qui concerne les droits d'un tel contrat ou tout renoncement aux droits résultant de tels contrats;

(c) toutes dépenses de capital pour des réparations ou l'entretien au-dessus de EUR 250.000,- par pièce ou au-dessus de EUR 1.000.000,- pour l'année;

Art. 16d. Les provisions décrites dans les Articles 16a - 16c s'appliqueront mutatis mutandis à toutes les actions qui ne sont pas prises par la Société elle-même mais par une de ses filiales. Les Gérants assureront, et exerceront tous les droits de la Société par conséquent, que les actions ci-dessus ne seront pas prises par une filiale sans avoir été soumises à une résolution du Conseil de Gérance de la Société et sans qu'une résolution approuvant ces actions sera prise par vote unanime.

Art. 17. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Les règles de procédure suivantes devront s'appliquer à toute l'assemblée des Associés de la Société.

(a) Une assemblée des Associés se réunira au moins une fois par an, dans les formes requises par les statuts. Chaque Associé peut convoquer une assemblée des Associés. Le ou les Associés(s) ayant requis la réunion d'une telle assemblée des Associés devront envoyer une demande écrite au moins sept (7) jours avant sa tenue. Le délai de convocation commencera le jour suivant l'envoi de la convocation. Le jour de la tenue de l'assemblée ne sera pas inclus dans le délai de convocation.

(b) Chaque convocation à une assemblée des Associés devra indiquer le lieu, la date et l'agenda de ladite assemblée, et devra être accompagnée de tout document pertinent. L'assemblée des Associés devra se tenir à Luxembourg. Il est toutefois possible de prendre part à la réunion par téléphone ou par un autre moyen électronique. Chaque Associé pourra proposer l'ajout d'une résolution dans l'ordre du jour, et devra informer les autres Associés par écrit de tels projets de résolutions à l'ordre du jour le plus tôt possible avant l'assemblée mais, en tout état de cause, au plus tard

cinq (5) jours avant la assemblée. Si les dispositions relative à l'avis de convocation ne sont pas respectées, des résolutions pourront néanmoins être valablement adoptées (i) soit que chaque Associé signe une lettre de renonciation ou (ii) soit que chaque Associé est présent ou représenté par un mandataire à l'assemblée (dans un autre but que de s'opposer à la tenue de l'assemblée). En outre, aussi longtemps que le nombre d'Associés n'excédera pas vingt-cinq, les décisions des Associés pourront être adoptées par le biais d'une résolution écrite signées par les détenteurs de toutes les actions.

(c) Les procès-verbaux de chaque assemblée des Associés devront sans tarder être conservés (afin de servir de preuve), en précisant la date et le lieu de l'assemblée, les personnes présentes ainsi que l'ordre du jour, et reprenant les délibérations et rendant exécutoire les décisions prises par les Associés.

(d) Pour toute assemblée des Associés devra être respecté un quorum requérant la présence d'Associés détenant en totalité, en définitive soixante-quinze pour cent du capital social. Si un tel quorum n'est pas présent à l'ouverture de chaque assemblée, l'Associé présent ne pourra prendre d'autre résolutions que celle d'ajourner une telle assemblée pour la reporter à une autre date à la même heure et au même lieu, tel que déterminés par les Associés présents, cette date devant être au moins 15 jours après la date de la réunion ajournée. Notification de tout ajournement et de la date, de l'heure et du lieu de toute réunion convoquée à nouveau doit être envoyée aux Associés en dedans de trois (3) jours d'un tel ajournement. Si un quorum n'est toujours pas atteint à la réunion convoquée à nouveau, les Associés présents seront considérés de représenter un quorum et peuvent prendre toutes résolutions par rapport aux points qui étaient indiqués dans l'ordre du jour faisant partie de la notification (ou des documents joints) envoyée à tous les Associés pour la réunion initialement convoqué.

Art. 21. Les Associés auront les mêmes droits de vote par part sociale aux assemblées des Associés de la Société. En général, l'assemblée des Associés prend les décision avec une simple majorité des votes présents, à moins que la loi luxembourgeoise ne prévoit autre chose. Pourtant, les points ci-dessous demandent la décision unanime de l'assemblée des Associés de la Société:

- (a) modifications des statuts de la Société, y compris l'augmentation ou le réduction du capital social émis;
- (b) contributions au capital ainsi qu'émission de parts sociales ou de titres liés au capital;
- (c) restructurations ou toute autre forme de réorganisation;
- (d) le budget annuel pour la Société et le budget annuel consolidé pour la Société
- (e) toute modification matérielle dans ou tout ajout à la description de l'activité de la Société ou ses plans stratégiques, qui peut être faite de temps à autre; décision d'effectuer la vente de tous ou de presque tous les actifs de la Société par lesquels la valeur de la Société est en grande partie réalisée;
- (f) dissolution et liquidation de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Repartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition des Associés. Le Conseil de Gérance est autorisé de distribuer des dividendes provisoires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles. Une telle distribution demande la décision unanime du Conseil de Gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, sauf si les Associés ont convenu autre chose.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Charles, V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 septembre 2006, vol. 438, fol. 16, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(114577.3/242/501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

SALON DE COIFFURE MILLEN ISABELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 2, avenue Lucien Salenty.
R. C. Luxembourg B 94.286.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(114318.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

INTERHORUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.402.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(114323.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

CREDIT SUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 octobre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(114346.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**IFA LUX S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. GFI LUX S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.
H. R. Luxemburg B 109.430.

Im Jahre zweitausendsechs, den dritten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft GFI LUX S.A. mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 13, Wäistrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109.430,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1298 vom 30. November 2005,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Wolfgang Schaefer, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54429 Schillingen, 11, zum Weiherdamm.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy Simon, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Frau Marianne Schaefer-Metzech, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54429 Schillingen, 11, zum Weiherdamm.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Änderung des Gesellschaftsnamens in IFA LUX S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung IFA LUX S.A.

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Stadtbredimus nach Mertert mit Wirkung zum 2. Oktober 2006 und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

3. Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

4. Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in IFA LUX S.A. umzuwandeln und demgemäss Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung IFA LUX S.A.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 2. Oktober 2006 von Stadtbredimus nach Mertert zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

Vierter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Schaefer, P. Simon, M. Schaefer-Metzech, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 octobre 2006, vol. 362, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. Oktober 2006.

H. Beck.

(111976.3/201/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

**IFA LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. GFI LUX S.A.).**

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

R. C. Luxembourg B 109.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 octobre 2006.

H. Beck.

(111977.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 octobre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(114347.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

106828

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.542.

—
RECTIFICATIF

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 525 du 12 avril 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(114364.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

PHANTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 120.558.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie) le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;

2. La société SUPERVISAE LIMITED, société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège à Londres NW11 7TJ, Finchley Road 788-790, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angleterre et des Pays de Galles sous le numéro 5056203,

représentée par son administrateur-délégué (Director), Monsieur Aleksandar Vukotic, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PHANTOS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la souscription et la prise de participations ou d'intérêts dans le capital de toute société, société en participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises. Elle peut prendre des participations dans des entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe au sien. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous biens et droits de nature immobilière, l'acquisition de terrains, d'immeubles, la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fraction et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation (délégation de maîtrise d'ouvrage, maître d'oeuvre), l'activité de promotion et d'agence immobilière, les opérations entrant dans le cadre des loueurs en meubles professionnels.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou son extension.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent acte au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg-Ville, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 15.00 heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Repartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social,

mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

1. La société SUPERVISAE LIMITED, préqualifiée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
Monsieur Aleksandar Vukotic, préqualifié, une action	1
Total, dix mille actions	10.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il a en été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2012:

- Monsieur Aleksandar Vukotic, préqualifié;
- AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C. Luxembourg B 68 040, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Angelo Zito, ci-après nommé.
- Monsieur Angelo Zito, expert-comptable, né à Noci (Italie), le 7 juin 1953, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un administrateur au poste d'administrateur-délégué.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2012:

- FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52 618.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. Vukotic, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 76, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 octobre 2006.

P. Bettingen.

(114329.3/202/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

CLCC S.A., COBELFRET LORANG CAR CARRIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.290.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifie conforme

P. Belet / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

(114375.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

EUDOMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 99.720.

Le bilan au 5 octobre 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUDOMER S.A.

Signature

Administrateur

(114442.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

BRE/HANOVER I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.571.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1223 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(114487.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

SAILZZ AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 85.712.

Im Jahre zweitausendundsechs, den vierundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SAILZZ AG, mit Sitz in L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 85.712, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Bascharage, vom 24. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 722 vom 11. Mai 2002.

Die Satzung wurde seither nicht abgeändert.

Die Versammlung beginnt um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herr Raymond Thill, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Frau Stéphanie Ragni, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euros (310,- EUR), welche das gesamte Kapital von einunddreissigtausend Euros (31.000,- EUR) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung ab-

stimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer nach L-1528 Luxemburg, 4, boulevard de la Foire.

2) Neufassung von Artikel 4 der Statuten betreffend den Gesellschaftszweck.

3) Neufassung vom ersten Absatz von Artikel 13 der Statuten.

4) Sonstiges.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer nach L-1528 Luxemburg, 4, boulevard de la Foire zu verlegen.

Infolgedessen wird Artikel 2, Absatz 1 der Satzung abgeändert und in Zukunft wie folgt lauten:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 der Statuten betreffend den Gesellschaftszweck neu zu verfassen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann desweiteren den Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat oder welche Teil derselben Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind, jegliche Garantien und Darlehen geben oder ihnen auf andere Weise Unterstützung gewähren.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 13 der Statuten neu zu verfassen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 13. Erster Absatz.** Die jährliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg, oder an einem anderen, in der Einberufung bestimmten Ort in der Gemeinde Luxemburg um 15.00 Uhr am 1. Montag des Monats Mai eines jeden Jahres.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um 16.15 Uhr für geschlossen.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Stolz-Page, R. Thill, S. Ragni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(118446.3/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

SAILZZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 85.712.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1520 du 24 octobre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(118448.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

BERETTA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 120.557.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the sixth day of october.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BERETTA HOLDING S.p.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Gardone Val Trompia, Brescia, Italy and registered with Trade and Company Register of Brescia under number 03297010179,

hereby represented by Mrs. Antonella Graziano, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated September 28, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to state as follows the articles of Incorporation of a public limited liability company («société anonyme») which she declares to organize:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a public limited liability company («société anonyme») (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of Incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder subscriber of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of BERETTA INVESTMENT S.A.

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same Group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same Group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of six million Euro (EUR 6,000,000.-), divided into one hundred twenty thousand (120,000) shares with a part value of fifty Euro (EUR 50.-), entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general meetings. The sole shareholder exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The general meeting of shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall meet upon call by the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors or by any person delegated to this effect by the board of directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors to call a general meeting of shareholder(s).

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday in the month of June at 11.30 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, general meetings of shareholder(s) shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, all shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholder(s). A shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV.- Management, Statutory auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole director in case of a sole shareholder or by a board of directors composed of at least three (3) members in case of plurality of shareholders, their number being determined by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by the general meeting of shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of shareholders the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by the general meeting of shareholders, for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of director(s). In case of plurality of directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairman. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The sole Director, or in case of plurality of directors, the board of directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole director or, in case of plurality of shareholders, by joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole shareholder, or in case of plurality of directors, by the board of directors.

In case of plurality of directors, the General Meeting may decide to create two categories of directors (category A and category B), in this case the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting, which fixes the duration of their office.

Chapter V.- Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st December in each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors, and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the director, or in case of plurality of directors, the directors, and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director, or in case of plurality of directors, by or on the part of the directors, and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- General

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on 31 December, 2006.
2. The first annual general meeting of the sole shareholder shall be held in 2007.

Subscription and payment

The shares of the Company are subscribed as mentioned hereafter:

BERETTA HOLDING S.p.A., prenamed	120,000
----------------------------------	---------

Total: 120,000 shares	120,000
-----------------------	---------

The shares are paid up by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

BERETTA HOLDING S.p.A. by a contribution in kind consisting in:

Two thousand seven hundred ninety three (2,793) shares with a par value of forty-five euros and thirty-seven cents each (EUR 45.37), issued by PIETRO BERETTA HOLDING B.V., a company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at Amsterdam, Naritaweg, 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Netherlands and incorporated with a share capital set at two hundred seventy nine thousand three hundred (279,300), that is to say 100% (hundred per cent) of its whole issued shares, this contribution being evaluated at one hundred sixteen million euros (EUR 116,000,000.-).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of the concerned companies, their recent balance sheet and a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

BERETTA HOLDING S.p.A., contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Audit report

The contribution has been revised by a «réviseur d'entreprises» and his report concludes as follows:

«On the basis of the procedures which we have performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the valuation adopted by the founder of BERETTA INVESTMENT S.A. in relation to the contribution in kind is not resulting in a value which is not at least equal to the number and the nominal value of the 120,000 shares to be issued with a nominal value of EUR 50.- each together with the share premium reserve amounting to EUR 10,000,000.- totalling EUR 116,000,000.-»

Done in Luxembourg, on the 28 September, 2006. BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE à Luxembourg, represented by Mr. Lamesch.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns the incorporation of a Company by a contribution consisting of at least 65% (in this case 100%) of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

The unpaid tax amount is due if the buyer company doesn't keep, during a period five years from the date at which the exempted tax operation has been carried out, all the shares of the other company - and at least seventy-five per cent of the share capital of that company - that it owns following that operation, including the shares acquired before and owned at the moment of said operation.

The exemption tax benefit will however be kept if, during this period of five year, the shares are transferred in the frame of an operation exempted of tax by virtue of the hereabove provision or of a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company incorporated in the European Union (article 4-1 of the law of 29th of December 1971).

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand Euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at seven (7) and the number of statutory auditors at one(1).
2. The following persons are appointed to the board of directors:
 - a. Mr. Ugo Gussalli Beretta, entrepreneur, born in Brescia on November 11, 1937, residing at I-25063 Gardone Val-trompia, 18, Via Pietro Beretta, is appointed as A Director;
 - b. Mr. Pietro Gussalli Beretta, entrepreneur, born in Brescia, on February 28, 1962, residing at I-25063 Gardone Val-trompia, 18, Via Pietro Beretta, is appointed as A Director;
 - c. Mr. Franco Gussalli Beretta, entrepreneur, born in Brescia, on July 11, 1964, residing at I-25063 Gardone Val-trompia, 18, Via Pietro Beretta, is appointed as A Director;
 - d. Mr. Pierfrancesco Rampinelli Rota, lawyer, born in Brescia, on November 24, 1946, residing at CH-6900 Lugano, 16, Via Mazzini, is appointed as A Director;
 - e. Mr. Alain Renard, private employee, born in Liège, on July 18, 1963, residing professionally at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, is appointed as B Director;
 - f. Mr. Carlo Schlessler, Diplômé HEC, born in Luxembourg, on August 30, 1951, residing professionally at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, is appointed as B Director;
 - g. Mr. Jean-Robert Bartolini, Diplômé DESS, born in Differdange, on November, 10, 1962, residing professionally at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, is appointed as B Director.

The Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director

3. The following person is appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall and registered with Trade and Company Register of Luxembourg under number B 88 019

4. The term of office of the directors shall end at the general meeting called in 2009 to approve the accounts of the accounting year of 2008 and the term of office of the statutory auditor shall end at the general meeting called in 2007 to approve the accounts of the accounting year of 2006.

5. The registered office of the Company is set at L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BERETTA HOLDING S.p.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois d'Italie, ayant son siège social à Gardone Val Trompia, Brescia, Italie, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Brescia sous le numéro 03297010179,

ici représentée par Madame Antonella Graziano, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 28 septembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de BERETTA INVESTMENT S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'administrateur unique, ou cas en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même Groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même Groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapter II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de six millions euros (EUR 6.000.000,-), représenté par cent vingt mille (120.000) actions ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'administrateur, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration. L'/les actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de convoquer l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'assem-

blée générale des actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'administrateur, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation

dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs, aux responsables et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Disolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'associé unique, ou en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

BERETTA HOLDING S.p.A., prénommée	120.000
Total: 120.000 actions	120.000

Les actions ont intégralement été libérées par un apport en nature décrit ci-après:

Description de l'apport

BERETTA HOLDING S.p.A. par un apport en nature consistant en:

Deux mille sept cent nonante trois (2.793) actions d'une valeur nominale de quarante-cinq euros trente-sept cents (EUR 45,37) chacune, de PIETRO BERETTA HOLDING B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Naritaweg, 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Netherlands et constituée avec capital social de deux cent septante neuf mille trois cents (279.300), c'est à dire 100% (100 pour cent) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à cent seize millions d'euros (EUR 116.000.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

BERETTA HOLDING S.p.A., apporteur ici représenté comme énoncé ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du Réviseur

Cet apport a fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises ayant la conclusion suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la méthode d'évaluation retenue par le fondateur de BERETTA INVESTMENT S.A. ne résulte pas sur une valeur des apports n'étant pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 120.000 actions à émettre d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 10.000.000,- totalisant EUR 116.000.000,-»

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2006. BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE à Luxembourg, représentée par M. La-mesch.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société par apport d'au moins 675% (en l'occurrence 100%) de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège social dans l'un des Etats de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Le montant du droit non perçu est dû si la société acquérante ne conserve pas, pendant un délai de cinq ans à partir de la date à laquelle l'opération bénéficiant de l'exonération est effectuée, toutes les parts de l'autre société - qu'elle détient à la suite de cette opération, y compris celles acquises antérieurement et détenues au moment de ladite opération.

Le bénéfice de l'exonération reste cependant acquis si, pendant ce délai, ces actions sont cédées dans le cadre d'une opération qui bénéficie de l'exonération en vertu de la disposition ci-avant d'un apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à sept (7) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration:
 - a. Mr. Ugo Gussalli Beretta, entrepreneur, né à Brescia le 11 novembre 1937, demeurant à I-25063 Gardone Valtrompia, 18, Via Pietro Beretta, est nommé comme administrateur A;
 - b. Mr. Pietro Gussalli Beretta, entrepreneur, né à Brescia, le 28 février 1962, demeurant à I-25063 Gardone Valtrompia, 18, Via Pietro Beretta, est nommé comme administrateur A;
 - c. Mr. Franco Gussalli Beretta, entrepreneur, né à Brescia, le 11 juillet 1964, demeurant à I-25063 Gardone Valtrompia, 18, Via Pietro Beretta, est nommé comme administrateur A;
 - d. Mr. Pierfrancesco Rampinelli Rota, juriste, né à Brescia, le 24 Novembre 1946, demeurant à CH-6900 Lugano, 16, Via Mazzini, est nommé comme administrateur A;
 - e. Mr. Alain Renard, employé privé, né à Liège, le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, est nommé comme administrateur B;

f. Mr. Carlo Schlessler, Diplômé HEC, né à Luxembourg, le 30 août 1951, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, est nommé administrateur B;

g. Mr. Jean-Robert Bartolini, Diplômé DESS, né à Differdange, le 10 Novembre 1962, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, est nommé administrateur B.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 019.

4. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer en 2009 sur les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2008 et le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer en 2007 sur les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2006.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Graziano, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2006, vol. 438, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(114327.3/242/653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

BRE/HANOVER II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.572.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05381, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(114489.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

MUSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 52.828.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 octobre 2006

M. Vincenzo Arno', maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Angelo de Bernardi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

MUSA S.A.

A. de Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114609.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

BRE/LEIPZIG I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.598.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1219 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(114490.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

BRE/LEIPZIG II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.599.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1219 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(114492.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

PREWOS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.534.

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PREWOS 1 S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74534, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Müller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 421 du 14 juin 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph Elvinger, le 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 701 du 15 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, avec adresse à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, avec adresse à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, avec adresse à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations de toutes les parties représentées, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à cette assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant comme dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 26 des statuts de la Société.

2. Divers.

Après délibération et approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 26 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 26.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars. L'exercice débuté le 30 septembre 2005 se termine le 31 mars 2007.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une traduction anglaise; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise, la version française faisant foi en toutes circonstances:

The English translation is following, the French version prevailing in any circumstances:

The year two thousand and six, this twenty-seventh day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PREWOS 1 S.A., with registered seat at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under number B 74534 at the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Norbert Müller, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 25 February 2000, published in the Official Gazette Mémorial Recueil Spécial C, number 421 of 14 June 2000 and most recently by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23 December 2004 published in the Official Gazette Mémorial Recueil Spécial C, number 701 of 15 July 2005.

The meeting is opened with Mr. Jean-Paul Goerens, lawyer, with address in Luxembourg, in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr Régis Galiotto, private employee, residing at Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mrs. Flora Gibert, private employee, residing at Luxembourg.

The board of the meeting having thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by all of them are indicated on an attendance list, such attendance list remaining attached to the present deed for registration purpose after having been signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders and by the bureau members.

The proxies issued by the appearing parties shall also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the appearing parties.

II.- That the entire share capital being present or represented to the present meeting, no convening notices are necessary, all the shareholders present or represented recognising themselves as duly convened and informed about the items at the Agenda.

III.- That the present meeting, gathering the entire share capital is validly constituted and may validly resolve upon all items on the Agenda.

IV.- That the Agenda of the present meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 26 of the Articles of Incorporation of the Company.
2. Miscellaneous.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

Be it resolved to amend article 26 of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«**Art. 26.** The Company's year runs from 1st April to 31st March of the year after. The company's year started on 30th September 2005 shall end on 31st March 2007.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 1,000,- EUR

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French text shall prevail.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J.-P. Goerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

J. Elvinger.

(114678.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

VAYANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 120.575.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le treize octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- P & P INVESTMENT HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

ici représentée par Mademoiselle Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 octobre 2006,

1.- ACTE CO. LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Mademoiselle Christine Picco, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 octobre 2006.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VAYANA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, ainsi que l'achat et la vente à des sociétés du même groupe avec ou sans participations directes de tous matériaux ayant trait à la construction ou au parachèvement d'immeubles, et qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant

admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- P & P INVESTMENT HOLDING S.A., prénommée, trois mille cent actions	3.100
2.- ACTE CO. LIMITED, prénommée, cent actions	100
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Patrick Haller, employé privé, né à Joeuf (France), le 14 août 1964, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

b) Monsieur Martin A. Rutledge, expert-comptable, né à Antrim (Grande-Bretagne), le 29 juin 1950, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

c) Mademoiselle Christine Picco, employée privée, née à Hayange (France), le 5 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

ALEXANDER J DAVIES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.696. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

3.- Le siège social est établi à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 96, case 10. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

E. Schlessler.

(114547.3/227/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

EMERGE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.530.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 juin 2006 a décidé:

- de prendre note du décès de Mr. Gérard Troncin à la date du 15 février 2006,

- de nommer:

Mme Annemarie Arens, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison L-1445 Strassen en sa qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler les mandats de:

Mme Susan Cox, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 12 Park Place GB-London SW1A 1LP

Mr Michel Y. de Beaumont, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 12 Park Place GB-London SW1A 1LP

Mr Philippe A. Embiricos, EMBIRICOS SHIPBROKERS, Commonwealth House 1-19 New Oxford Street GB-London WC1A 1NU

Mr Erik H. Loudon, EHL INVESTMENT SERVICES, Commercial House, Commercial Street, St Helier Jee Hyl Channel Islands

Mr Thomas Melchior, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison L-1445 Strassen en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renommer:

DELOITTE S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour EMERGE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03253. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114709.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.